

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Mise en consultation publique des plans
Date de publication: KABVS 22.05.2026
Visible par le public jusqu'au: 22.05.2027
Numéro de publication: BA-VS10-0000001276

Entité de publication

Canton du Valais - Service des dangers naturels, Kanton Wallis - Dienststelle für Naturgefahren, Route de la Piscine 12, 1950 Sion

Mise en consultation publique des plans – Mise à l'enquête publique - zones de danger d'inondation du Rhône, plusieurs communes

Concerne les communes Evionnaz, Collonges, Dorénaz, Vernayaz, Vionnaz, Collombey-Muraz, Monthey, Saint-Maurice, Saxon, Riddes, Saillon, Leytron

Titre de la mise à enquête des plans

Mise à l'enquête publique - zones de danger d'inondation du Rhône

Description du projet

En application de l'article 10 de la loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022, le canton du Valais, par son Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), met à l'enquête publique les projets de plans et les prescriptions des zones de danger d'inondation du Rhône sur le territoire des communes concernées.

Moyen de droit / Consultation

Le dossier des zones de danger d'inondation du Rhône (plans, prescriptions et rapport technique) relatif aux secteurs concernés peut être consulté, aux heures d'ouverture habituelles, auprès du bureau communal des communes concernées. Les remarques et oppositions motivées éventuelles (avec moyens de preuve notamment annonce d'expertise) doivent être déposées auprès de l'administration municipale concernée ou auprès du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Point de contact

Canton du Valais - Service des dangers naturels, Kanton Wallis - Dienststelle für Naturgefahren
Route de la Piscine 12
1950 Sion

Délai

30 jours